



*Municipalità di Sarrolo-Carcopino*

*Mairie de Sarrolo-Carcopino*

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002711-20220303-20220302-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2022

Affichage : 15/03/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du jeudi 3 février 2022	N°02/2022
<b><u>RAPPORTEUR</u> : Monsieur Alexandre SARROLA-Maire</b>	
<b><u>Objet</u> : Création d'une école immersive : Plan de financement</b>	

L'an deux mille vingt-deux, le 3 février, le Conseil Municipal de Sarrolo-Carcopino, légalement convoqué le 31 janvier 2022 conformément à l'article L 2121 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Alexandre SARROLA

**Etaient présents** : SARROLA Alexandre, BALDINI Hyacinthe, BASTIANAGGI Jeanne, SOTTY Marie-Laurence, FIGARI Gérard, ARRIGHI Paule, CELI François, BATTISTELLI Jean-Joseph, PIERI Marie-Charles, TUSOLI-CARCOPINO Laurent, FAGGIANELLI Marie-Françoise.

**Etaient représentés** : SARROLA Olivier et SANTONI Dominique (représentés par SARROLA Alexandre), LECCIA Jean-Paul et NOCERA Anne (représentés par BALDINI Hyacinthe), CATELLAGGI Jean-François (représenté par BATTISTELLI Jean-Joseph), GRILLOT Peggy (représentée par PIERI Marie-Charles), CERATI Noelle et RUGGERI Dominique (représentées par TUSOLI-CARCOPINO Laurent), BONAVITA Dominique (représenté par SOTTY Marie Laurence), LAFFITTE Maryse (représentée par BASTIANAGGI Jeanne).

**Etaient absents** : FILLIPINI Sophie, OTTAVY Antoine

**Secrétaire de séance** : CARCOPINO-TUSOLI Laurent.

Nombre de membres composant l'assemblée : 23

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres représentés : 10

Nombre de membres absents : 2

Quorum : 8

Le Maire expose au Conseil Municipal :

L'association SCOLA CORSA projette d'ouvrir une école immersive en langue corse sur le territoire de notre commune, sur un terrain communal situé au cœur du lotissement Effrico, en proximité des futurs groupe scolaire et crèche ainsi que du Collège de Baleone

Cette implantation est prévue dans les locaux de l'ancienne propriété dite "Gaumard" que la municipalité a acquis voici quelques années

Des travaux de réhabilitation du bâtiment existant sont cependant indispensables afin d'accueillir enseignants, personnels et bien sur élèves, dans les meilleures conditions possibles

Une première estimation interne, dans l'attente du chiffrage définitif du maître d'œuvre qui doit être désigné prochainement à l'issue de la procédure de consultation engagée, fixe à 297 808 € le montant des travaux qui comprennent l'aménagement des espaces intérieurs, la création d'un préau et la pose d'un revêtement adéquate dans la cour d'école

Afin de mener à bien ce projet, le maire propose de solliciter le concours financier de la Préfecture et de la Collectivité Territoriale de Corse, conformément au plan de financement ci-après détaillé :

Nature	Montants	Base subventionnable (coût opération HT)	Taux	Recettes
A- Travaux	297 808.00 €			
B- Honoraires MO (plafond 13%)	38 715.00 €			
C- Opération complète	336 523.00 €			
Préfecture (DETR)		297 808.00 €	40.00%	119 123.20 €
Collectivité de Corse (DE)		336 523.00 €	44.60%	150 095.20 €
Commune (Autofinancement)	336 523.00 €		20.00%	67 304.60 €
		Total	100.00%	336 523.00 €

#### APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE, LE CONSEIL MUNICIPAL

1- Autorise le Maire à solliciter les subventions telles qu'elles figurent au plan de financement qui lui a été présenté

2- Approuve la présente délibération qui fera l'objet d'une publication au registre des délibérations du Conseil Municipal et d'un affichage en Mairie

POUR	19	Dont procuration(s)	10
CONTRE	0	Dont procuration(s)	0
ABSTENTION	0	Dont procuration(s)	0

Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité  
Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

